



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27/09/2024

Dossier complet le : 08/10/2024

N° d'enregistrement : F01124P0170

1 Intitulé du projet

Renouvellement urbain du quartier Dumas à Villejuif

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CITAME

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 4 4 4 6 2 1 8 9 0 0 0 5 3

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

MORISSON

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. 6.a Route communale	b) Opérations d'aménagement sur un terrain de 2 hectares. Y sera développé 5 lots de logements - 1 groupe scolaire - des espaces publics dont un square en lien avec le parc du 8 mai 1945 adjacent. 6a) reprise et prolongement d'une route rétrocédée au domaine communale de 2800m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du projet de réaménagement urbain du quartier Dumas à Villejuif, le programme de l'opération est le suivant:

- Démolition de 182 logements et de 3 commerces - Une partie des logements est assurée dans un des programmes de la ZAC Campus Grand Parc dans laquelle s'insère le projet, une autre partie dans le cœur même du projet du quartier Dumas et enfin dans des logements au sein de l'Ile de France.
- Définition de 5 lots à bâtir - La surface foncière des lots est de 11 902m² et permet de développer environ 22 300 m² SDP de logements neufs (soit environ 236 logements) avec un épannelage de R+4 à R+10
- un Groupe scolaire sur une surface foncière de 4631m²
- des espaces publics sur une surface de 6200m² soit 32% du foncier concerné par l'opération permettant l'aménagement d'un square, un parvis du groupe scolaire, un passage piéton et des voies partagées végétalisées avec traitement des eaux pluviales en aérien.

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux du projet de requalification du quartier Dumas sont :

- L'amélioration du cadre de vie
- Offrir une continuité d'espaces publics en cœur de quartier
- S'inscrire en continuité de la ZAC Campus Grand Parc notamment en terme de qualité architecturale et paysagère
- Intégrer et valoriser les espaces paysagers existants avec un renforcement de la végétalisation du quartier
- Désenclaver le quartier avec la création d'un maillage viaire traversant apaisé
- Développement d'une mixité sociale et fonctionnelle par la création de logements de différentes typologies
- Développer un habitat durable

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet est phasé selon les contraintes associées au besoin de relogement des habitants des immeubles démolis. Ces relogements s'effectuent dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc (120 logements), dont fait partie le quartier Dumas, dans l'opération même de renouvellement du quartier (60logement) et ailleurs en IDF selon les demandes.

La Phase 1 démarre par le mail (rue Descartes) et le passage piétonnier afin de permettre de remailler les réseaux conformément au projet mais aussi pour garantir le maintien en approvisionnement et assainissement des immeubles encore habités ainsi de la desserte pompier du quartier dans son ensemble. Cette phase démarre après la démolition 1er bâtiment en front de l'avenue Allende (anciennement des logements pour travailleurs) où sera reconstruit des logements.

La Phase 2 induit la démolition de 3 bâtiments soit 106 logements permettant de libérer les emprise pour construire le groupe scolaire, aménager le square et le parvis de l'école et prolonger la voie interne du quartier qui se raccorde alors sur l'avenue Grosmesnil.

La Phase 3 induit la démolition des 2 derniers bâtiments 76, la construction des 2 derniers lots de logements (121) et la livraison de l'école.

Entre chaque phase, les espaces publics seront progressivement aménagés avec des phases provisoires et définitives. Les temps de chantier sont réduits au maximum et l'organisation même du chantier veillera à réduire les dangers et dérangements pour les habitants des immeubles conservés et réhabilités ainsi que les nouveaux arrivant dans les 2 parcelles construites dans le cadre de la ZAC Campus Grand Parc.

Une charte « chantier éco-responsable » sera mise en place sur le chantier. Elle sera signée par les entreprises de travaux dans le cadre de leur marché et vise la protection de l'environnement et la réduction des impacts liés au chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble des lots de logements seront gérés par le bailleur ou le syndicat de copropriété. Des exigences en termes de gestion sont recommandés dans le cadre du CPAUPE et de la charte environnementale réalisées par SADEV 94.

L'ensemble des espaces publics seront rétrocédés à la collectivité. Celle-ci gèrera les espaces végétalisés permettant le traitement des eaux pluviales ainsi que les espaces de voirie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de renouvellement du quartier Dumas fait l'objet d'un permis d'aménager.

La réalisation des constructions de logement ainsi que l'équipement scolaire fera l'objet de Permis de construire.

Le projet est soumis à des prescriptions de diagnostic archéologique préventive - courrier émis le 5 aout 2024.

Inclue dans la ZAC Campus Grand Parc, la ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact en 2016 et d'un complément en date 25/09/2023.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'opération	Environ 2 HA
Surface espace public	6500m ²
Surface espace vert	3500m ²
Parcelle groupe scolaire	4631m ²
Surface de plancher de logements	15400m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Villejuif (94800)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se situe en zone UAa du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Villejuif approuvé le 16 décembre 2015, et modifié pour la dernière fois (modification n°3) le 19 décembre 2023.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe à environ 3km du parc des Lilas à Vitry-sur-Seine reconnues ZNIEFF II et à 6 km du bois de Vincennes à Paris ainsi que la vallée de la Seine à Villeneuve St George reconnues ZNIEFF II . Le parc de Sceaux reconnue ZNIEFF I pour ces prairies et boisements est aussi dans un rayon de 6km

En zone de montagne ?

☐
☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
---	--------------------------	-------------------------------------	--

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☐
☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
--	--------------------------	-------------------------------------	--

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la métropole du Grand Paris Plan de prévention du Bruit dans l'environnement du département du Val de Marne
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRMT Argiles approuvé le 21/11/2018 Arrêté de prescription de PPR MTpar affaissements et effondrements du 01/08/2001 Arrêté prescription de PPR inondations et coulées de boue 09/07/2001
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Le site n'est pas référencé dans la base de données BASOL et BASIAS.			
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site se situe à 10km du Site Natura 2000 - directive Oiseaux de Seine Saint Denis
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Augmentation des prélèvements en eau liées à l'arrivée de 54 nouveaux usagers et résidents. Les réseaux d'eau potables feront d'ailleurs l'objet d'une reprise dans le cadre des travaux et seront suffisamment dimensionnés pour les besoins générés par le projet de requalification du secteur
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune présence de nappe ou arrivée d'eau n'a été relevé par les essais piezométriques réalisés en période hivernale
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les premiers estimatifs de déblais/remblais sont actuellement en cours, on peut supposer que la réalisation des parkings en infrastructures pourrait engendrer un excédent de terres. Le réemploi sur site sera priorisé ou en lien avec le projet de la ZAC Campus Grand Parc. Sur espace public, un travail fin de nivellement est en cours de réalisation pour limiter les mouvements et évacuation de terre considérant également les besoins de gestion des eaux pluviales
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'ensemble du maillage de réseaux est repris et mis au norme. L'assainissement actuellement en unitaire sera en séparatif et le réseau d'eau potable dimensionné pour l'approvisionnement des bâtiments mais aussi la défense incendie
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site se situe à proximité de mais parcs d'intérêt (parc départemental des Hautes Bruyères, parc du 08 mais 1945) mais la qualité des milieux avec une forte imperméabilisation du site d'études ne présente pas un fort intérêt écologique. Le projet travaille donc à développer le rôle du quartier au sein de continuité écologique. Ainsi 3500m ² d'espaces verts sont réaménagés dont 1900m ² de square. Le projet prévoit l'abattage de 10 arbres conservation de 42 arbres et 100 plantations de nouveaux sujets
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 sont à une dizaine de kilomètres de distance. L'impact est donc négligeable
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'aléa retrait gonflement d'argiles est considéré à un niveau moyen à fort. Le secteur est considéré sous aléas moyen à fort vis à vis d'exploitations souterraines à ciel ouvert. Toutefois selon les cartes de l'IGC et l'analyse des cartes aériennes, les deux zones concernées sont hors secteur d'exploitation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas inclus dans un secteur à risque. Les premières études de pollution des enrobés montrent l'absence de risque d'amiante ou HAP pour le retrait.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	Le mail et la voie transversale sont aménagés en zone 20 partagée, avec priorité donnée aux piétons et vélos. La voie de circulation est à destination de desserte résidentielle uniquement, et à sens unique. Afin de favoriser le caractère apaisé de cette voie, aucun stationnement sur espace public n'est prévu. Etant donné la présence de l'école, la voie sera fermée à la circulation lors des entrée et sortie des écoliers.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	De part la démolition, la construction et l'aménagement des bruits seront induits par les chantiers. La voie partagée, 20km/h permettra de réduire le bruit des déplacement. Les nouveaux bâtiments seront
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	mieux isolés acoustiquement que les bâtiments existant. Le projet est compris entre l'avenue Allendé qui est sous un projet de requalification et l'avenue Grosmesnil.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux de fondations pourront être source de vibration mais seront limités dans le temps et en emprise.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des émissions lumineuses seront induites par les logements et l'éclairage de l'espace public. Celui-ci est conçu avec une approche de minimisation de la nuisance (indirect et <2700K).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les chantiers seront source d'émissions de poussières. Dans le cadre du CPAUPE et du suivi de chantier propre, une exigence d'arrosage lors des démolitions et terrassements est exigée. Des émissions indirecte surviendront par l'usage de véhicules motorisés des futurs résidents et usagers et équipement chauffage. Elles seront toutefois mineures avec le développement du réseau de chaleur et le déploiement de l'équipement des recharges véhicules dans les nouveaux batiments.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration pour une période de retour 100ans possible par le travail au cœur du square
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées seront gérées via le réseau nouvellement tracé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet est soumis aux fouilles archéologiques préventives
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet engendre une modification complète du quartier avec une réduction de la place des véhicules dans les espaces superficielles, une augmentation des espaces de partage et des espaces végétalisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Inclus dans le cadre la ZAC Campus Grand Parc, d'autres projets (logements, transports, équipements...) aux abords sont en cours d'études ou construction. Le quartier dans un cercle élargie comprend 2 ilots de constructions de la ZAC ainsi que la réhabilitation des logements sociaux qui arriveront toutefois en fin de travaux lors des démarrages du chantier. Le département du 94 porte également un projet de requalification avec voie bus en site propre pour l'avenue Allende dont le calendrier est pour le moment postérieur aux travaux d'aménagement. La consommation d'eau, d'énergie et de déchet de chantier et exploitation viendront s'ajouter au présent projet ainsi que les émissions mais les sites étant localisés à distance avec une gestion propre, les effets sont limités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux :

- Respect de la charte transition écologique de la ZAC et du CPAUPE
- Phasage des travaux (6ans) est travaillé pour réduire au maximum les délais.
- Isolement des secteurs en travaux pour limiter la gêne pour les riverains.
- Protection des arbres

Phase Exploitation

- nuisances sonores et qualité air : création d'un maillage viaire apaisé et principalement dédiés aux mobilités actives, exigences de performance des bâtiments, forte végétalisation du quartier. Le Groupe scolaire est localisé par ailleurs en retrait de l'avenue Allende et est orienté vers le coeur de quartier.
 - pression sur la ressource : La sobriété dans la consommation des ressources est une cible important du projet avec une forte exigences environnementale pour les nouveaux bâtiments (NF HQE - Hors Site - Biosourcé niveau 2...) . Le projet urbain travail sur une limitation des mouvements de terre, une maximisation de la perméabilité des aménagements avec une gestion des eaux pluviales aux points de chute.
 - Ilot de chaleur et biodiversité : le renforcement de la végétalisation du quartier (3500m² d'espaces végétalisés), la limitation du stationnement en surface, la perméabilité et colorimétrie des revêtements ainsi que la plantation d'arbres sont des mesures permettant de rafraîchir le quartier et d'en faire un maillon du réseau écologique de la ville.
 - bilan Carbone - gestion des déchets : les exigences environnementale pour les lots à bâtir (hors site - biosourcés..), la limitation des déblais/remblais dans le projet d'aménagement et le réemploi des matériaux dans les structures de chaussées sont appliquées et suivis sur le projet.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ressort de ce qui précède que les principales incidences sur ce site sont engendrées par un effet cumulé avec le projet de développement de la ZAC Campus Grand Parc dans laquelle est incorporé le projet de réhabilitation du quartier Dumas mais sous une MOA différente. La ZAC a fait l'objet d'une étude d'impacts, actualisée en 2016, et d'avis de l'autorité environnementale (préfet de région), dont le dernier en date du 11 janvier 2017.

L'opération d'aménagement et de construction, en elle-même de part sa conception n'engendre pas d'incidences négatives notables particulières et s'inscrit plus dans une amélioration de la qualité de vie de ce quartier et renforcement du rôle dans le réseau écologique de la ville.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude Impact ZAC Campus Grand Parc - Parties 4 - 5 et 6	☒
2	Etudes Géotechniques G1 - Partie 5	☒
3	Charte de transition écologique - Zac Campus Grand Parc	☒
4	Charte de la construction et de la promotion de Villejuif	☐
5	Présentation réunion publique juin 2023	☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Morisson

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice Générale de CitAme

À Suresnes

Fait le 08/10/2024



Signature du (des) demandeur(s)



Renouvellement urbain du quartier Dumas

VILLEJUIF | 94
Septembre 2024

ANNEXE 8.1 - ANNEXES OBLIGATOIRES

Le projet de renouvellement urbain du quartier Dumas se situe au nord-ouest de la ville de Villejuif, sur les coteaux de la vallée de la Bièvre et de la Seine. Il est situé à environ 1km du centre-ville de Villejuif et à 1m du fort de Bicêtre.

Le site est bordé à l'Ouest par l'avenue du Président Allende, à l'Est par la rue Marcel Grosmenil, qui sont des axes principaux de liaisons avec les polarités urbaines alentours, et au Nord par le parc du 8 mai 1945.

Le quartier Dumas est situé à 1 km de la station de métro de la ligne 7 Villejuif Paul Vaillant-Couturier, qui permet de rejoindre Paris en 20 minutes environ. Il est également desservi par plusieurs lignes de bus.

Le quartier est situé à moins de 500m de la gare du Grand Paris Express Villejuif - Gustave Roussy. La gare s'insère dans le Parc départemental des Hautes-Bruyères, aux portes du premier centre de lutte contre le cancer en Europe, Gustave Roussy. Gare emblématique du Grand Paris Express, elle connectera deux lignes du futur réseau : la ligne 14 et la ligne 15 sud fin 2025.

Cette évolution a pour conséquence une métamorphose de la ville avec la réalisation de grands projets urbains.

Le quartier Dumas est inscrit dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc, conduite par la SADEV 94.

Le projet de la ZAC a pour vocation de développer un campus urbain de rayonnement international autour de l'IGR, centré sur la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé et des biotechnologies, inséré au sein d'un territoire habité et équipé.

L'enjeu principal du projet de renouvellement urbain du quartier Dumas est de s'inscrire dans cet environnement en mutation et de poursuivre l'ambition de développement de ce territoire. L'idée est de valoriser l'existant avec la présence d'espaces paysagers qualitatifs et d'un patrimoine historique important tout en garantissant un aménagement structuré autour d'une trame d'espace public claire.

Figure 1 : Localisation du quartier à proximité de la gare du Grand Paris Express Villejuif - Gustave Roussy

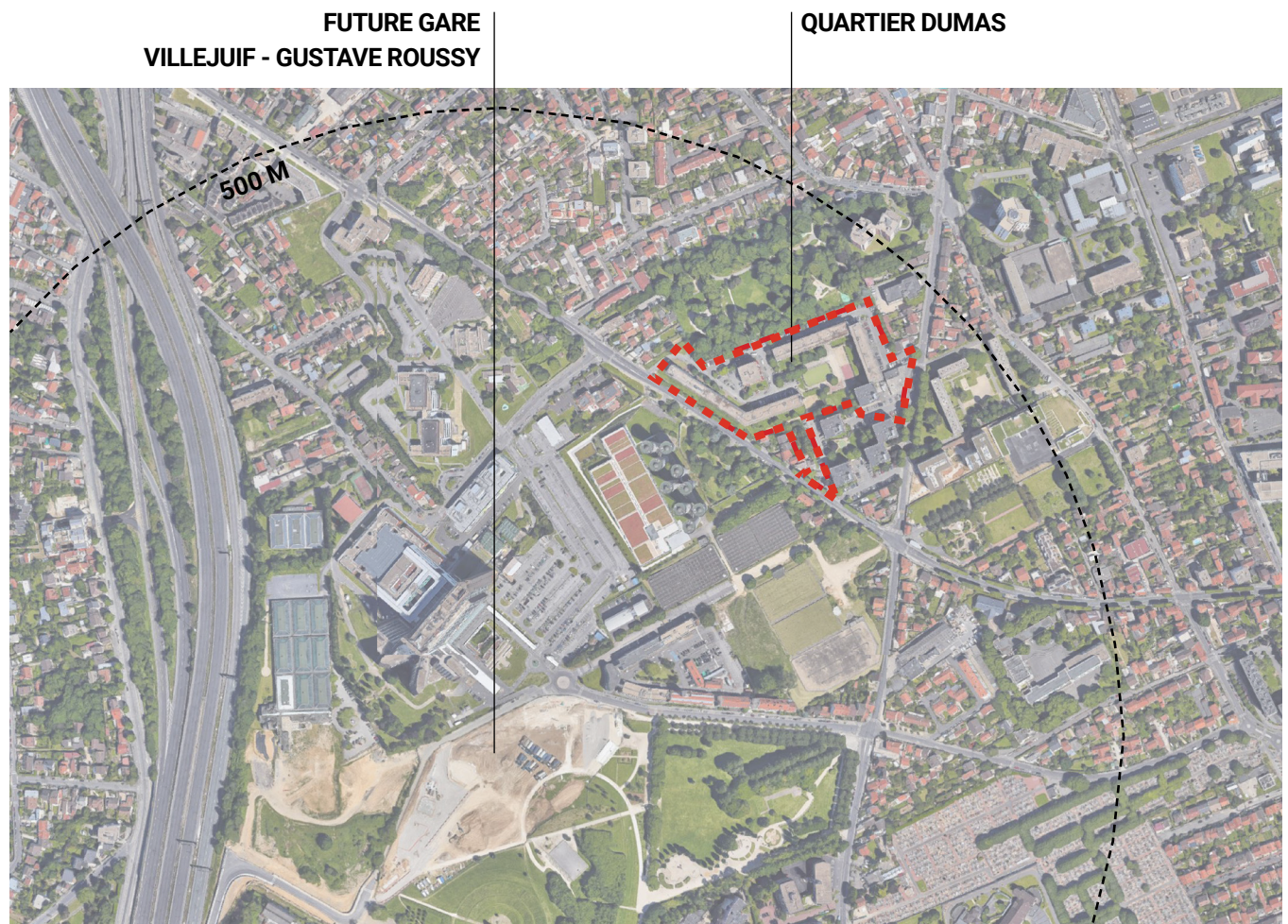
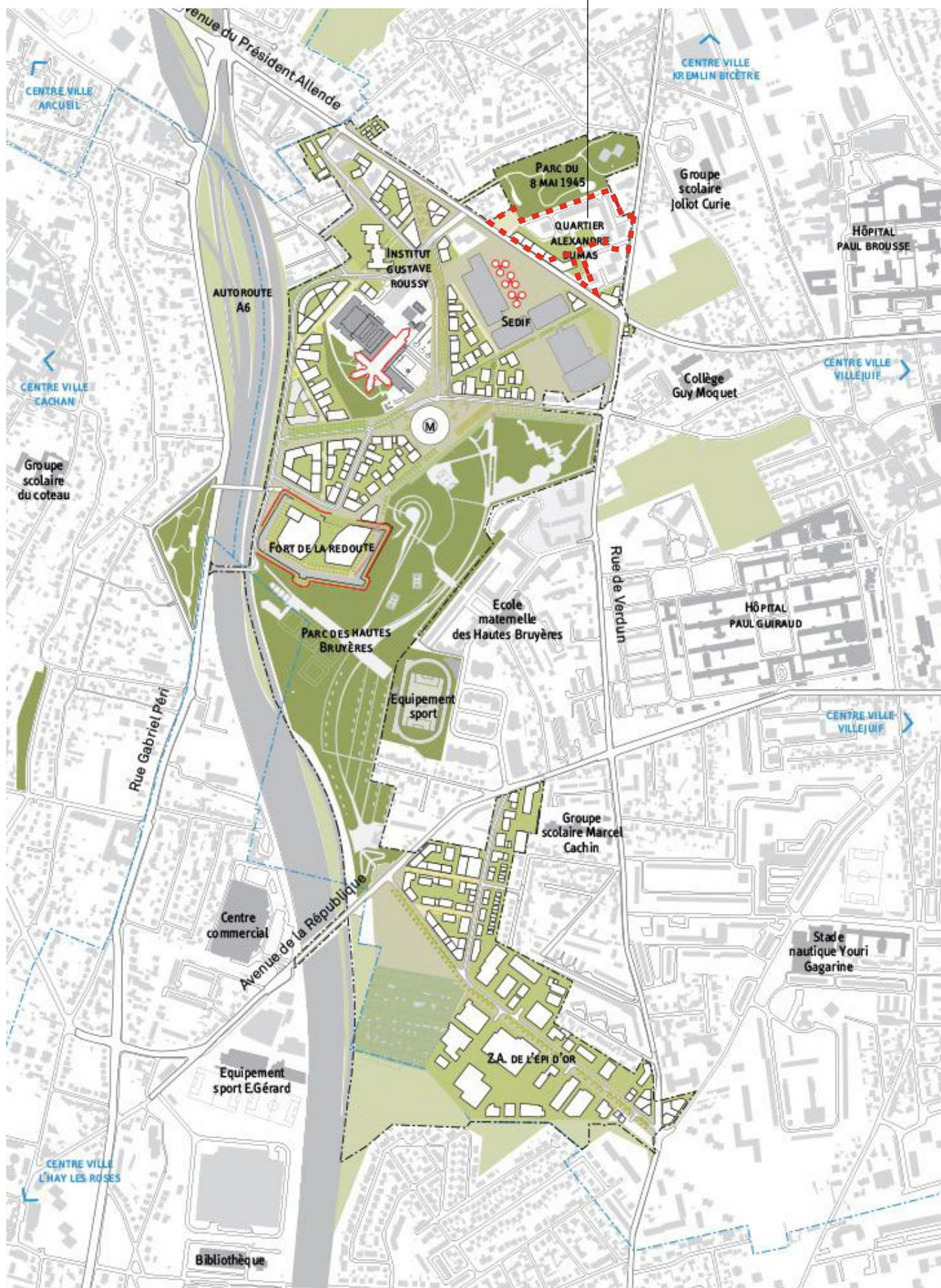
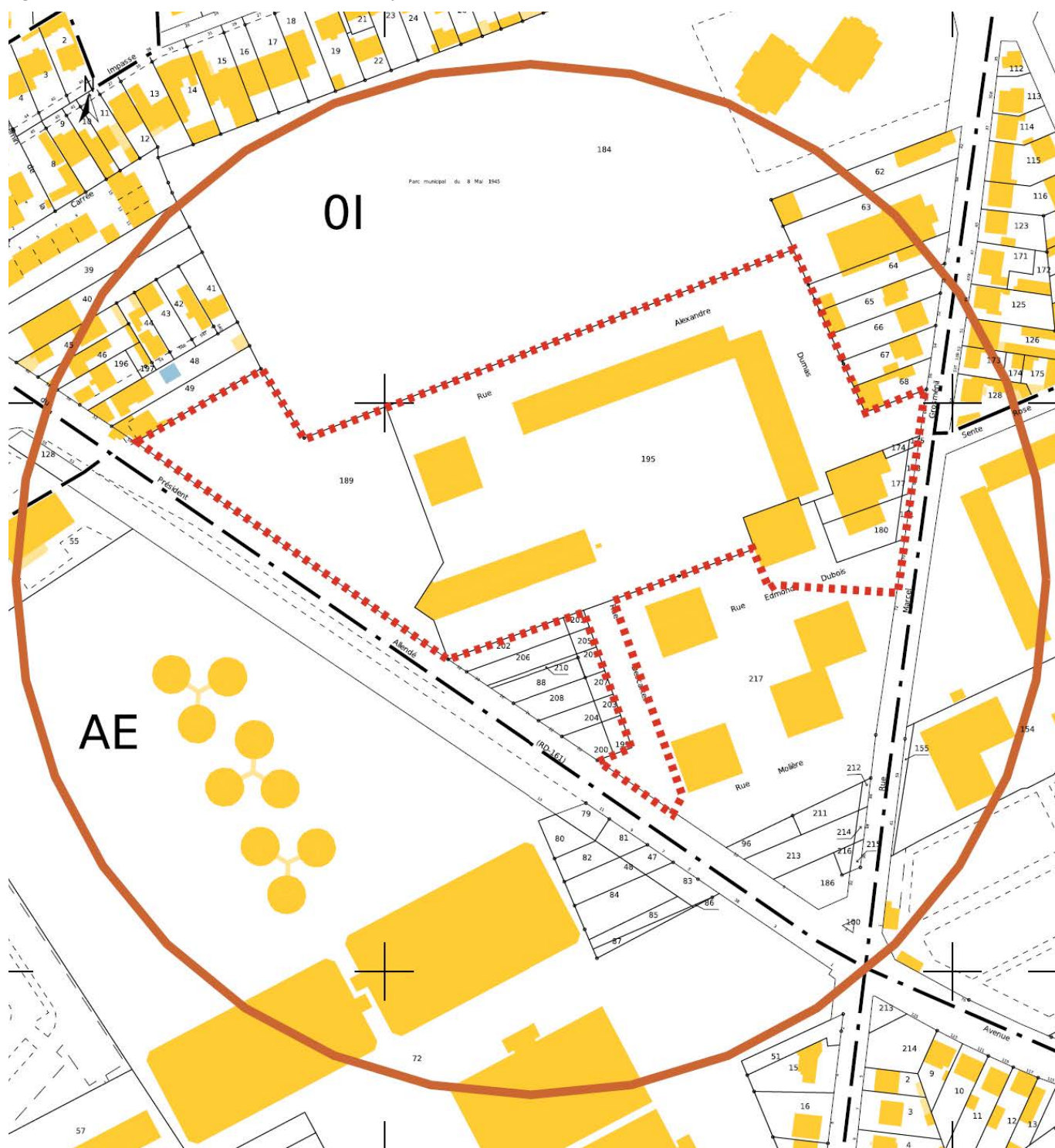


Figure 2 : Localisation du quartier dans la ZAC Campus Grand Parc (source SADEV 94)

QUARTIER DUMAS



4



PLU

Le site se situe en zone UAa du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2015, et modifié pour la dernière fois (modification n°3) le 19 décembre 2023.

La zone UA est dédiée à la structuration d'un secteur urbain dense autour de la RD 7, du centre-ville et d'une partie du secteur opérationnel du projet Campus Grand Parc (secteur UAa). Elle est caractérisée par une mixité fonctionnelle.

Les constructions se conformeront aux dispositions en vigueur.

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
 -  Bande de vigilance de 100m depuis l'axe de l'autoroute A6
 - Limite de ZAC
 -  Bâtiment remarquable
 -  Cœur d'îlot
 -  Parc
 -  Alignement d'arbres à créer
 -  Alignement d'arbres à protéger
 -  Cimetière
 -  Emplacement réservé
 -  Linéaire commercial et artisanal à protéger
 -  Secteur de mixité sociale
- Périmètre dans lequel un dépassement de hauteur est autorisé à :**
-  15m
 -  18m
 -  21m

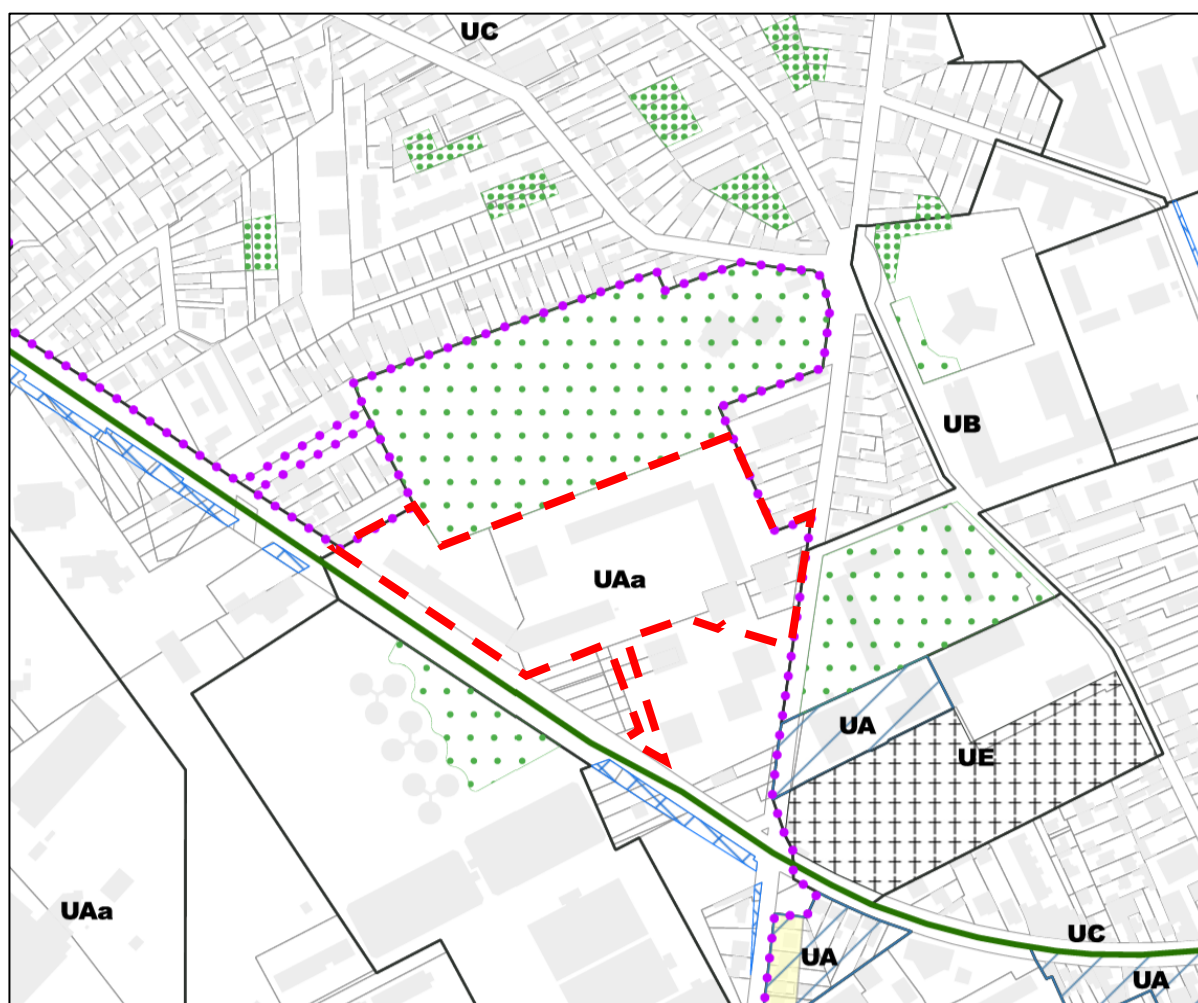


Figure 4 : Extrait du zonage du PLU de la commune de Villejuif

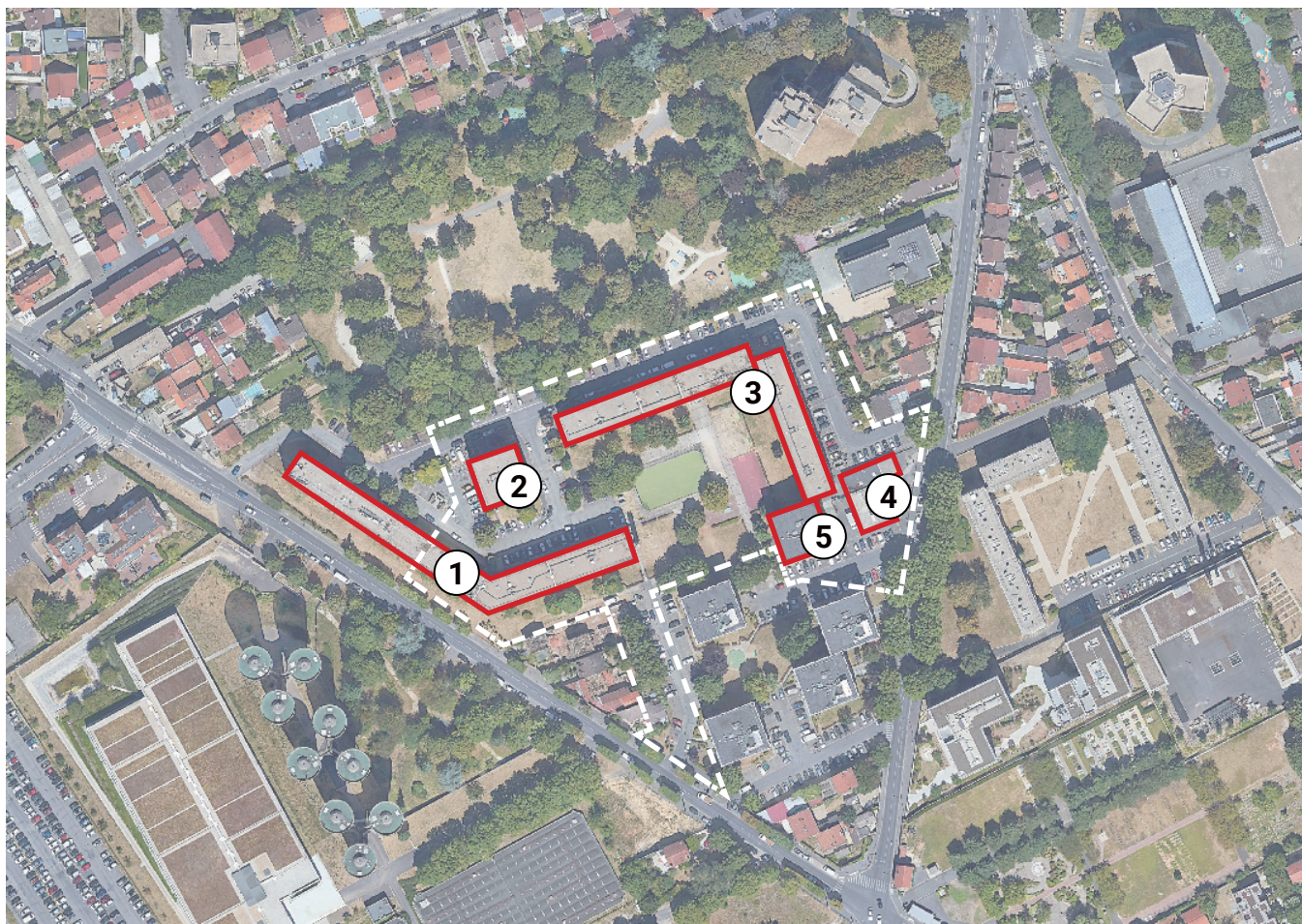
LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

CONSTRUCTIONS EXISTANTES DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROJET

Le site de projet est actuellement occupé par des immeubles de logement collectifs construits dans les années 1970. A la construction de ces immeubles, le terrain a été partiellement remodelé afin de créer des socles plats pour l'implantation des barres et plots de logements et de leurs parkings aériens. En résulte de hauts talus en limite de l'avenue du Président Allende et de murs en limite avec le parc du 8 mai 1945, qui limitent les continuités piétonnes et permettent peu d'usages.

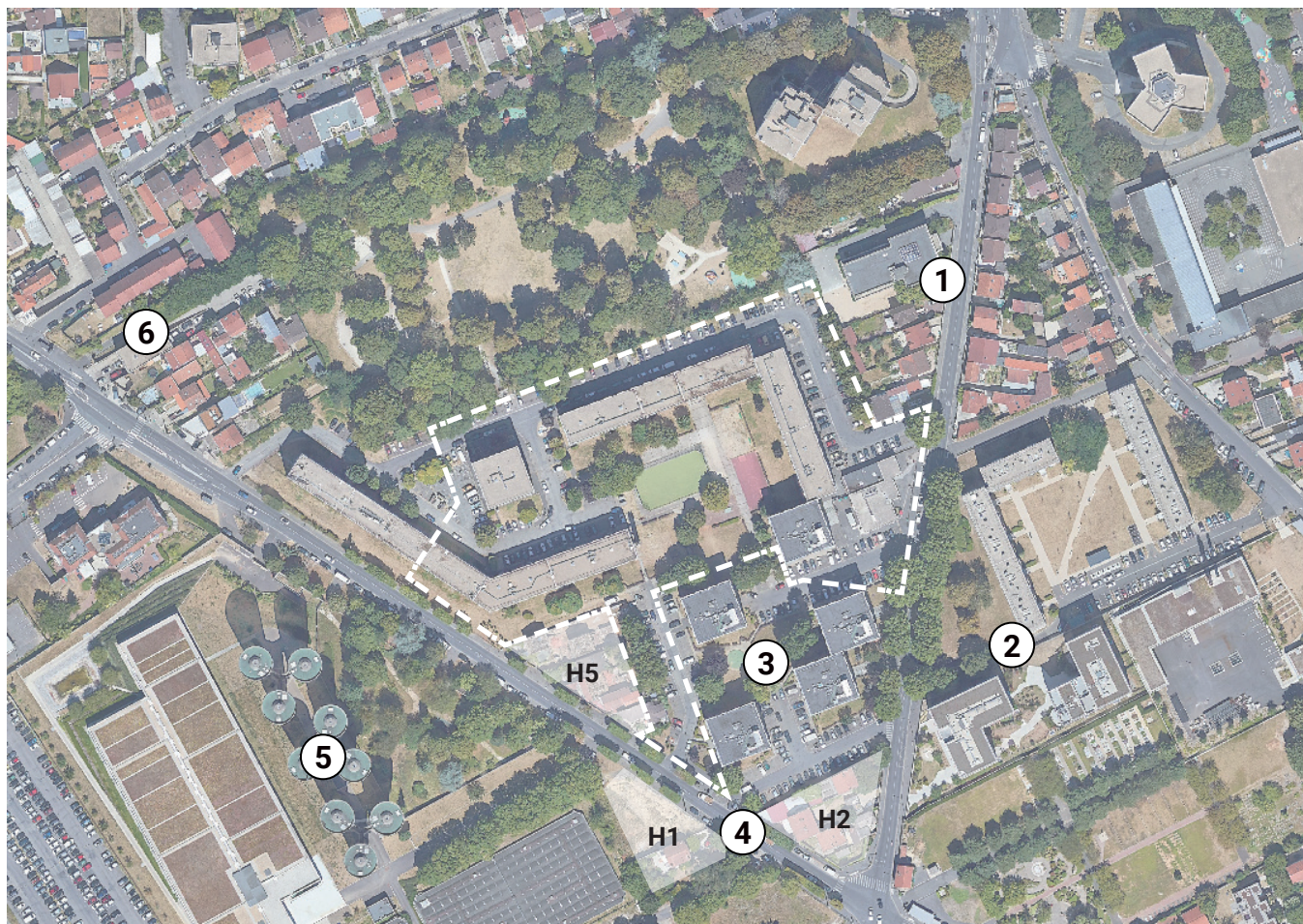
Dans le cadre du projet les bâtiments seront démolis.

 bâtiments démolis





LES ABORDS DU SITE





tissu résidentiel, pavillonnaire au premier plan et immeubles collectifs plus au nord



immeubles collectifs réhabilités et constructions récentes



projet de réhabilitation des bâtiments existants - source Logirep



nouvelle entrée sud du quartier - immeubles collectifs en cours de construction - lots H1, H2 et H5 - source SADEV 94



une rive Ouest équipée - châteaux d'eau, réservoirs d'eau potable et pavillons liés à l'Institut Gustave Roussy



tissu résidentiel bas fait de pavillonnaire et petits collectifs

LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

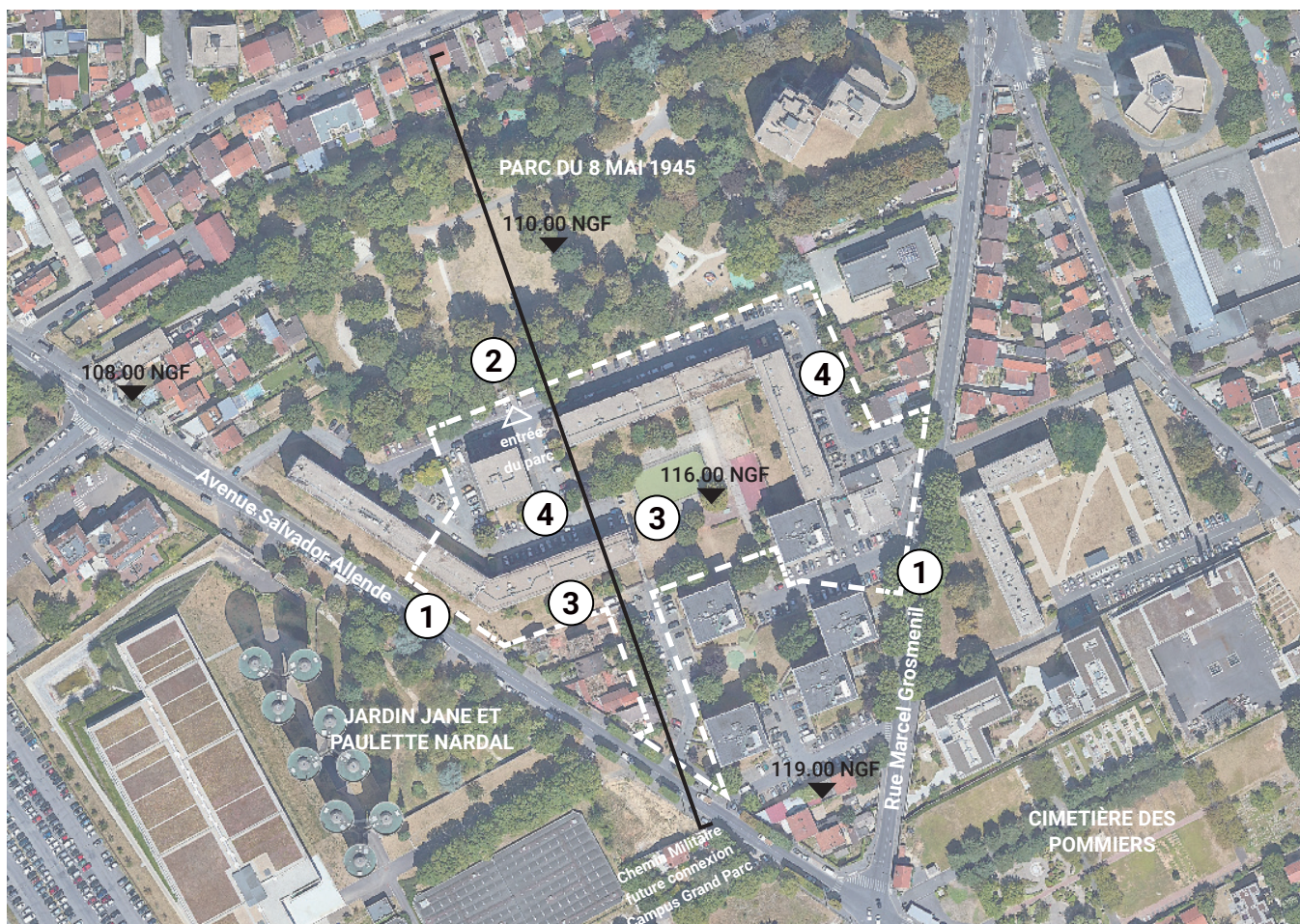
Le quartier présente des qualités paysagères importantes, de par son patrimoine arboré, et de sa proximité avec des espaces paysagers structurants (parc du 8 mai 1945, jardin Jane et Paulette Nardal, cimetière des Pommiers).

Sur le site de projet, la végétation est principalement composée de pelouses rases et d'arbres isolés ou en alignement. Les plantations ont une vocation principalement ornementale, elles prennent place au coeur du quartier en accompagnement des équipements sportifs et des grandes poches de stationnement aérien (environ 300 places).

Les arbres existants, principalement en haute tige, sont d'essences variées (érables, frênes, platanes, acacias), proches de celles du parc du 8 mai 1945.

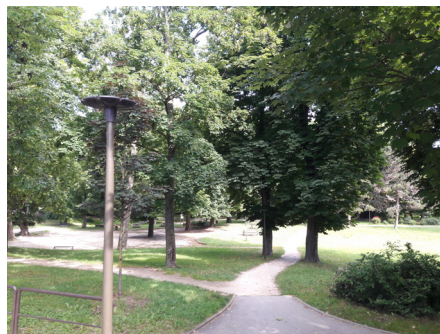
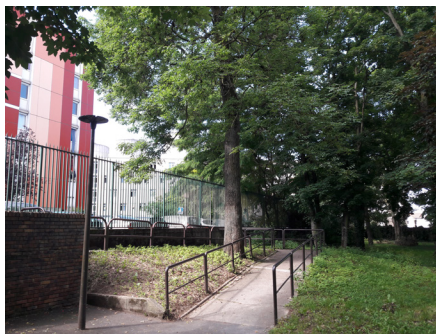
D'après le volet faune / flore de l'étude d'impact mené sur la ZAC Campus Grand Parc, le site ne recense pas d'espèce faunistique d'intérêt patrimonial, et ne fait pas l'objet d'un intérêt écologique particulier. Les enjeux écologiques sont recensés sur le parc du 8 mai 1945 qui fait l'objet d'un intérêt écologique moyen, avec la localisation de la Pipistrelle commune.

Hormis l'entrée du parc au coeur du quartier, les liens entre les espaces paysagers sont difficilement visibles, notamment en raison du dénivelé important et du morcellement produit par les poches de stationnement.





alignement d'arbres sur l'avenue du Président Allende et rue Marcel Grosmenil, axes routiers structurants



entrée depuis le coeur du quartier vers le parc du 8 Mai 1945



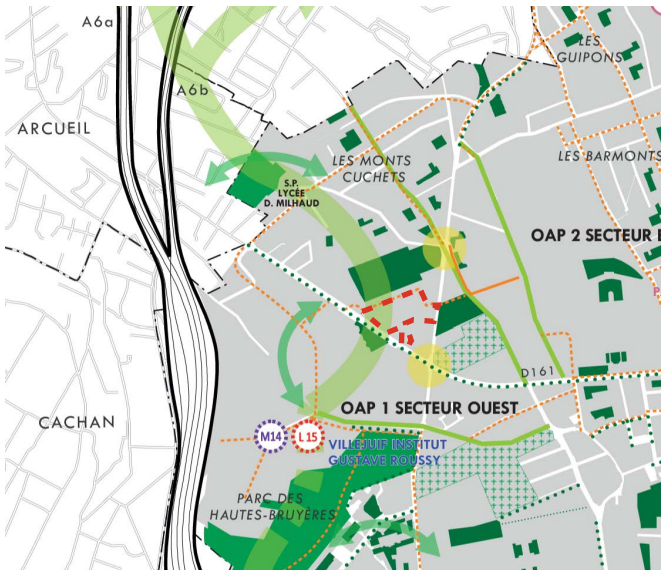
pelouses rases et alignements d'arbres au coeur du quartier et aux abords des équipements sportifs



alignements d'arbres aux abords des poches de stationnement

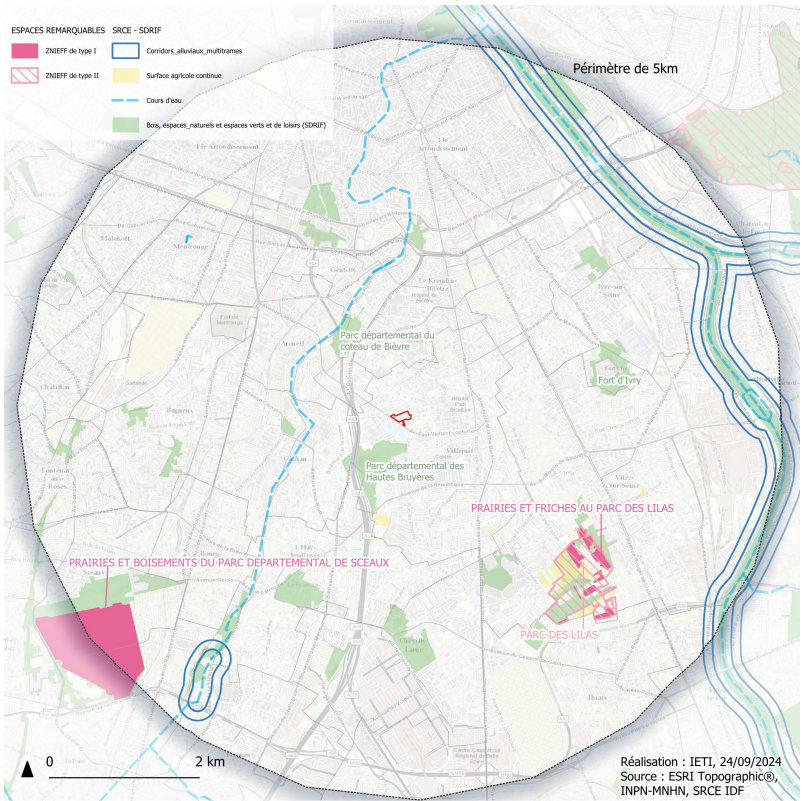
OAP TRAME VERTE ET BIODIVERSITÉ

- Le site est concerné par l'OAP Trame verte et biodiversité :
- dans l'axe d'un corridor écologique majeur reliant du sud au nord, le parc des Hautes Bruyères, le jardin Jane et Paulette Nardal, ainsi que le Parc du 8 Mai 1945,
 - en rive d'alignements d'arbres à protéger sur l'avenue du Président Salvador Allende,
 - traversé par un parcours Est-Ouest projeté à végétaliser, reliant l'avenue du Président Salvador Allende à la rue Marcel Grosmenil.



	LÉGENDE DES ÉLÉMENTS RÉFÉRÉS À TITRE INFORMATIF	LÉGENDE PRESCRIPTIVE
TRAME VERTE A L'ÉCHELLE RÉGIONALE	Corridors écologiques majeurs Relais entre différentes unités de biodiversité locales et régionales	
TRAME VERTE A L'ÉCHELLE COMMUNALE	ESPACES VERTS CONTIGUS ET DISCONTIGUS OU « PAS JAPONAIS » ALIGNEMENTS D'ARBRES - Repères des alignements d'arbres à créer ou à protéger identifiés au document graphique du PLU - Repères des zones et sections à caractère naturel (N) identifiés au document graphique du PLU - Repères des cinématiques identifiés au titre des éléments de paysage au document graphique du PLU PARCOURS PAYSAGERS ASSOCIÉS À LA TRAME VERTE EMPRUNTANT LES SENTES, LES COEURS VERTS DES QUARTIERS PAVILLONNAIRES ET LES ESPACES EXTÉRIEURS DES HABITATS COLLECTIFS	RETRAITS PAYSAGERS Assurer le paysagement des retraits paysagers ESPACES PAYSAGERS PROTÉGÉS Valoriser et renforcer la biodiversité et la qualité écologique des espaces paysagers protégés à l'échelle d'un quartier, par la préservation et le développement des plantations ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LES CENTRALITÉS DE QUARTIERS, POLES COMMERCIAUX, EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET STATIONS DE TRANSPORTS EN COMMUN Assurer la végétalisation des espaces publics et limiter leur imperméabilisation PARCOURS DE CIRCULATIONS ACTIVES - Végétaliser les parcours existants - Végétaliser les parcours projetés

SITUATION PROJET - SITE NATURA



PROJET PAYSAGER

1 - Square et parvis de l'école

Précision et évolution du dessin du square ouvert en intégrant les arbres existants, la topographie et le lien aux cœurs d'îlot proches, notamment cour d'école
Précision du raccordement avec le parc du 8 mai 1945

2 - Passage de l'école

Précision du dessin en intégrant les accès véhicules au groupe scolaire

3 - Mail

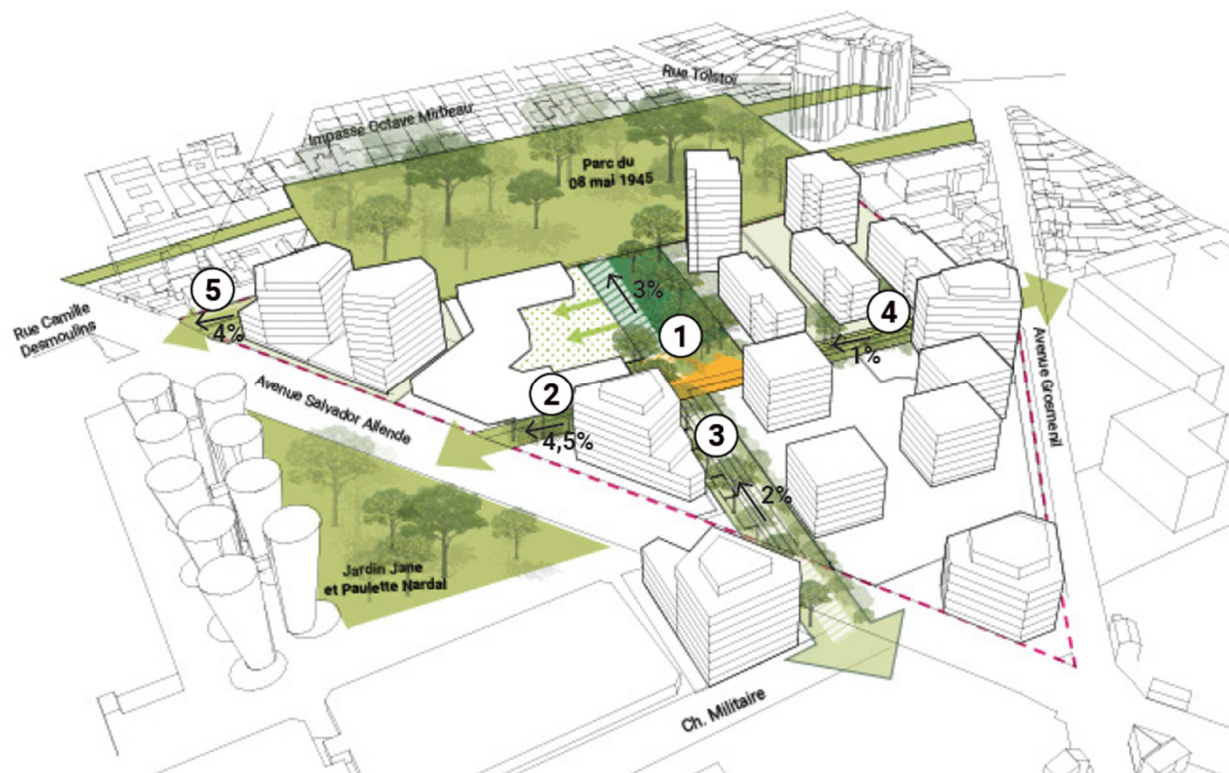
Précision des raccordements avec le lot 2 et l'avenue du Président Allende

4 - Voie transversale

Traitement type « voie école » : suppression des places de stationnement véhicules

5 - Allée du parc

Précision des raccordements avec le lot 0a et la parcelle existante mitoyenne
Intégration de la gestion des eaux pluviales



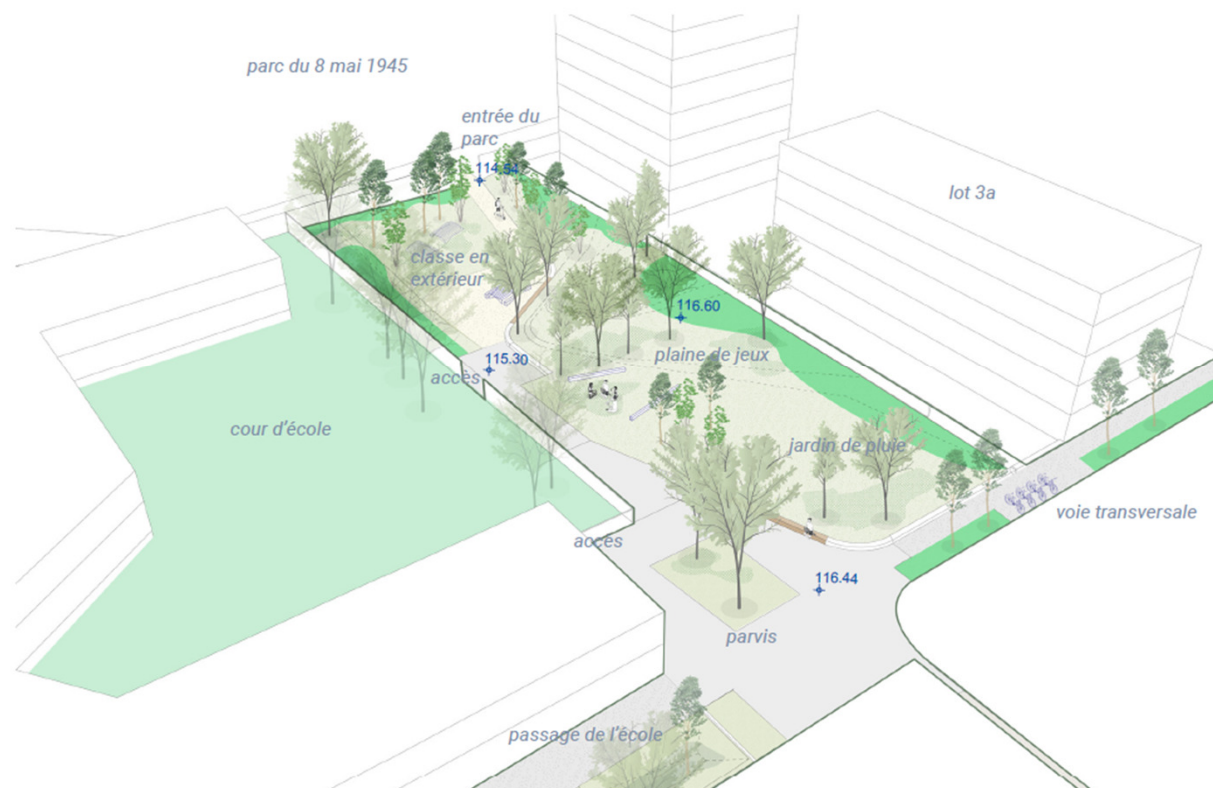
Square et parvis de l'école

superficie 2500m²

largeur 30m

longueur 80m

- Continuité paysagère et piétonne avec le parc du 8 mai 1945 et la future cour d'école du quartier
- Prolongement de la matérialité du parvis jusqu'au deuxième accès au groupe scolaire
- Fonctions et usages annexes à l'école : grandes banquettes, plaine de jeux, parcours ludique, classe en extérieur, zone préservée propice à la biodiversité, aire de compostage, jardin de pluie)
- Arbres existants conservés et intégrés à l'armature paysagère : buttes, belvédère



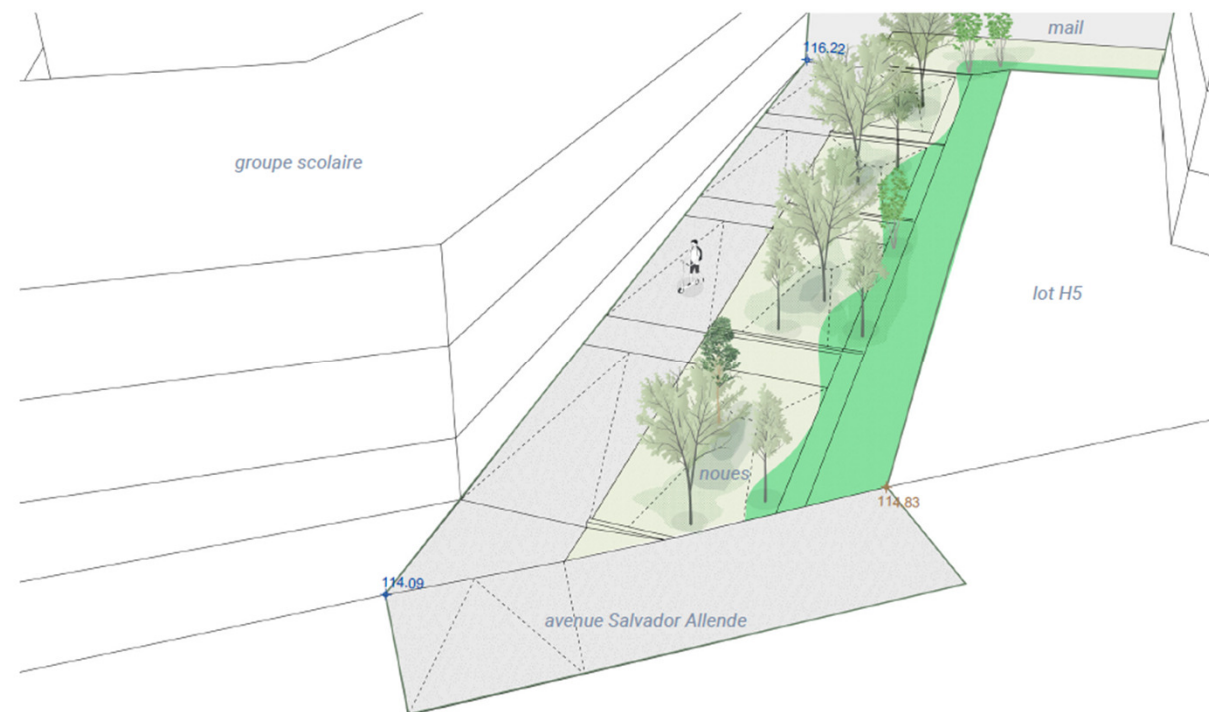
Passage de l'école

superficie 600m²

largeur 12m

longueur 50m

- Différence de niveau intégrée par un jeu de paliers et pentes piétonnes
- Paysage dédié à la gestion des eaux de pluie : noues en cascade par des surverses
- Continuité paysagère avec le cœur d'îlot du lot H5



Mail

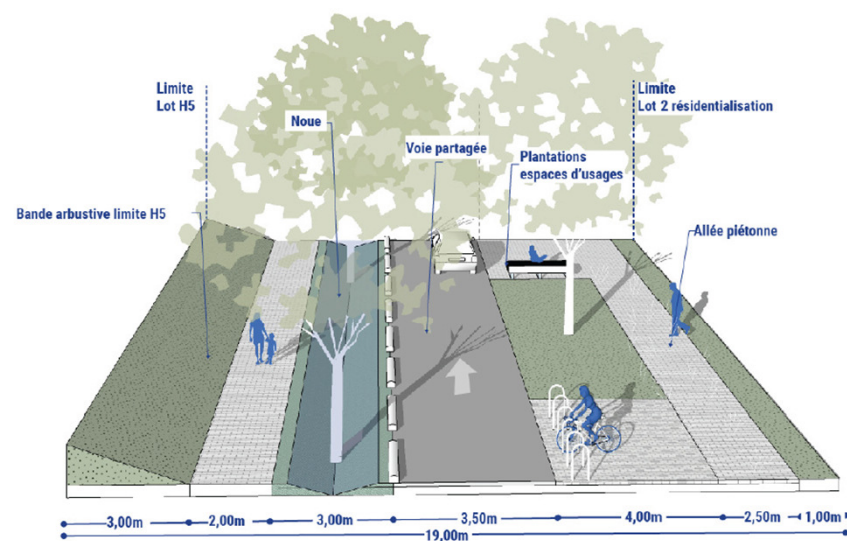
superficie 1600m²

largeur 19m

longueur 80m

- Voie partagée : la voie circulée traverse un paysage apaisé
- Rive « active » côté lot 2 : assises, arceaux vélo
- Arbres de haute tige et cépée aux ports variés, massifs arbustifs, vivaces, graminées et couvre-sol

16



Voie transversale

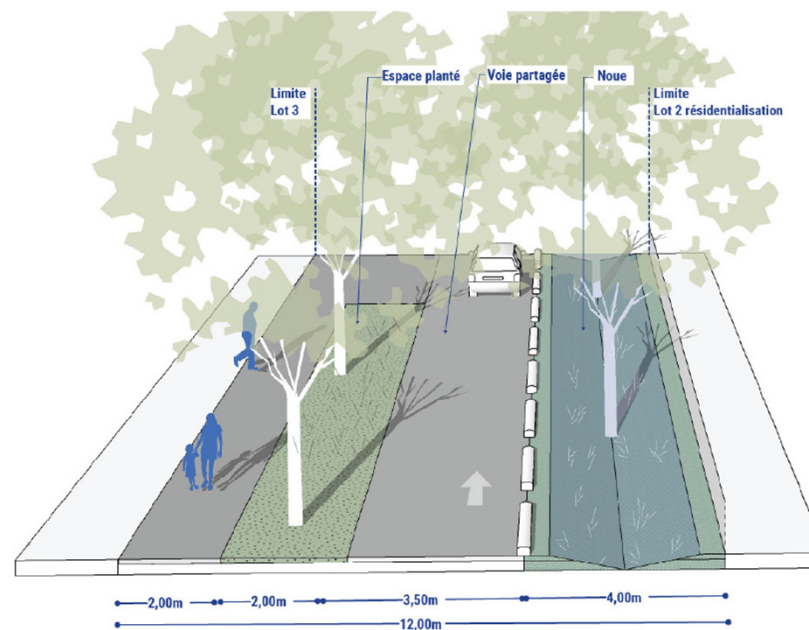
superficie 1500m²

largeur 12m

longueur 115m

- Voie partagée : la voie circulée traverse un paysage apaisé
- Continuité piétonne sur la rive nord, accès aux lots 3a, 3b et 3c
- Arbres de haute tige et cépée aux ports variés, massifs arbustifs, vivaces, graminées et couvre-sol

17



Allée du parc

superficie 980m²

largeur 17m

longueur 55m

- Nouvelle entrée du parc du 8 mai 1945 depuis l'avenue du Président Allende : seuil mis en scène par une clôture en retrait d'une noue plantée
- Une continuité piétonne accessible PMR et une visibilité importante vers le parc :
 - Des talus paysagers pour adoucir la relation avec les parcelles mitoyennes dont le niveau est situé plusieurs mètres au-dessus
 - Un mur de soutènement (hauteur env. 2m) longe le chemin piéton pour offrir un dégagement visuel et un chemin suffisamment large : possible support d'exposition ou d'expression artistique



GESTION DES EAUX PLUVIALES

➤ Circulation aérienne et gravitaire des eaux pluviales, irrigation naturelle des espaces plantés

➤ Infiltration au niveau des revêtements perméables et rétention dans des aménagements paysagers à ciel ouvert (noues, jardin de pluie)

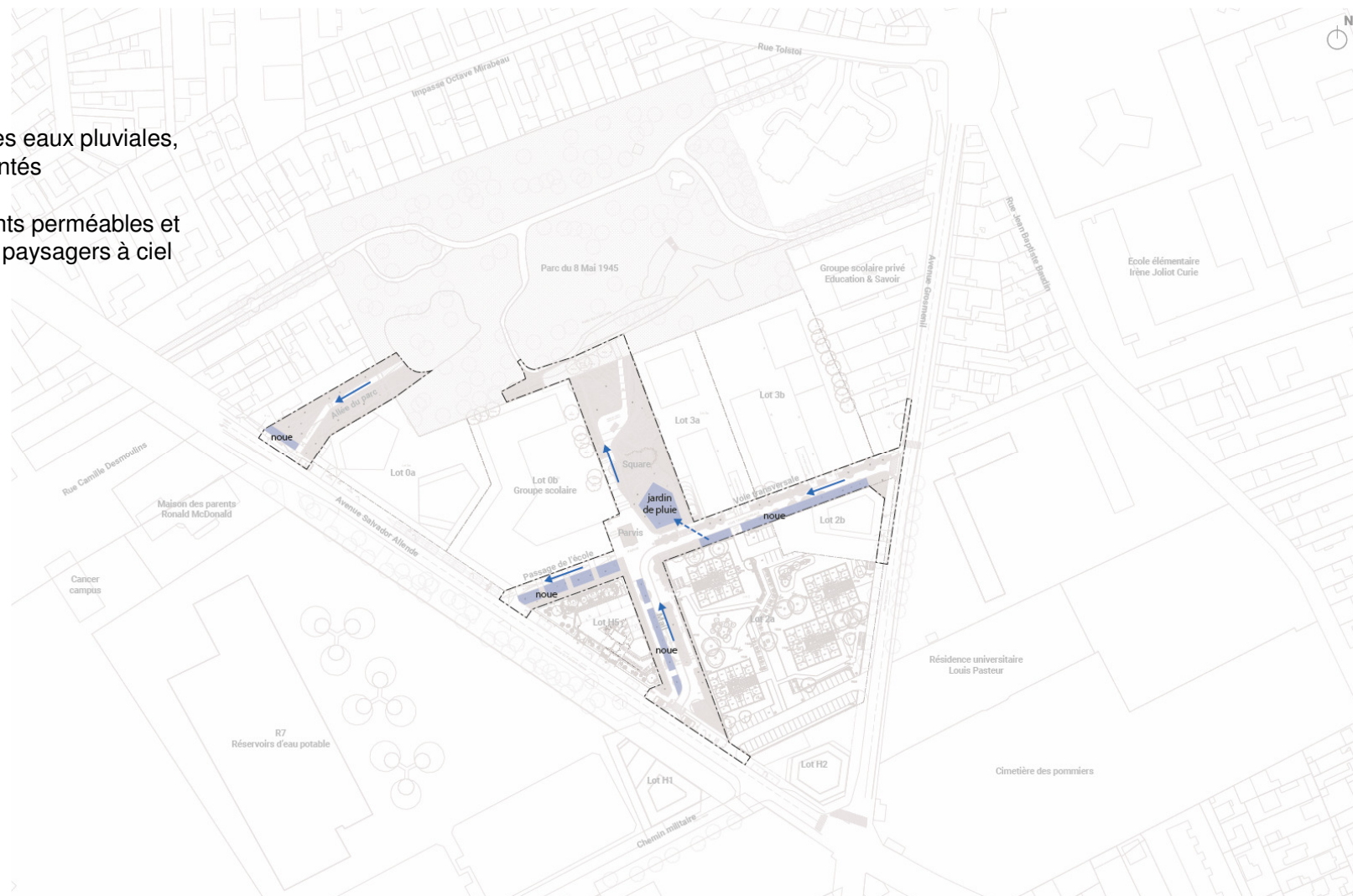
180ml de noues

220m² de jardin de pluie

Gestion des eaux pluviales

← Sens de l'écoulement de l'eau

■ Ouvrage à ciel ouvert



PLANNING - PHASAGE

	2023		2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
ESPACE PUBLIC																																		
Travaux PROVISOIRE																																		
Voirie Dumas (hors emprise H5) + mail piéton																																		
Assainissement Dumas + voie transversale (lot 2) + mail piéton																																		
Voirie voie transversale																																		
Réseau voie transversale																																		
Réseau provisoire bâtiment D et E																																		
Travaux DEFINITIF																																		
Dumas																																		
Mail piéton																																		
Parvis																																		
Voie transversale																																		
Square																																		
ILOTS																																		
DEMOLITION																																		
Demolition ADOMA																																		
Démolition B+C+Grosmesnil																																		
Démolition D+E																																		
REHAB - CONSTRUCTION																																		
Rehab ilot 2																																		
ilot H2																																		
ilot H5																																		
Ilot 0a																																		
Ilot 2b																																		
Ilot 3a																																		
Ilot 3b																																		
Ecole																																		

Annexe 5 : Plan du projet d'aménagement



Légende



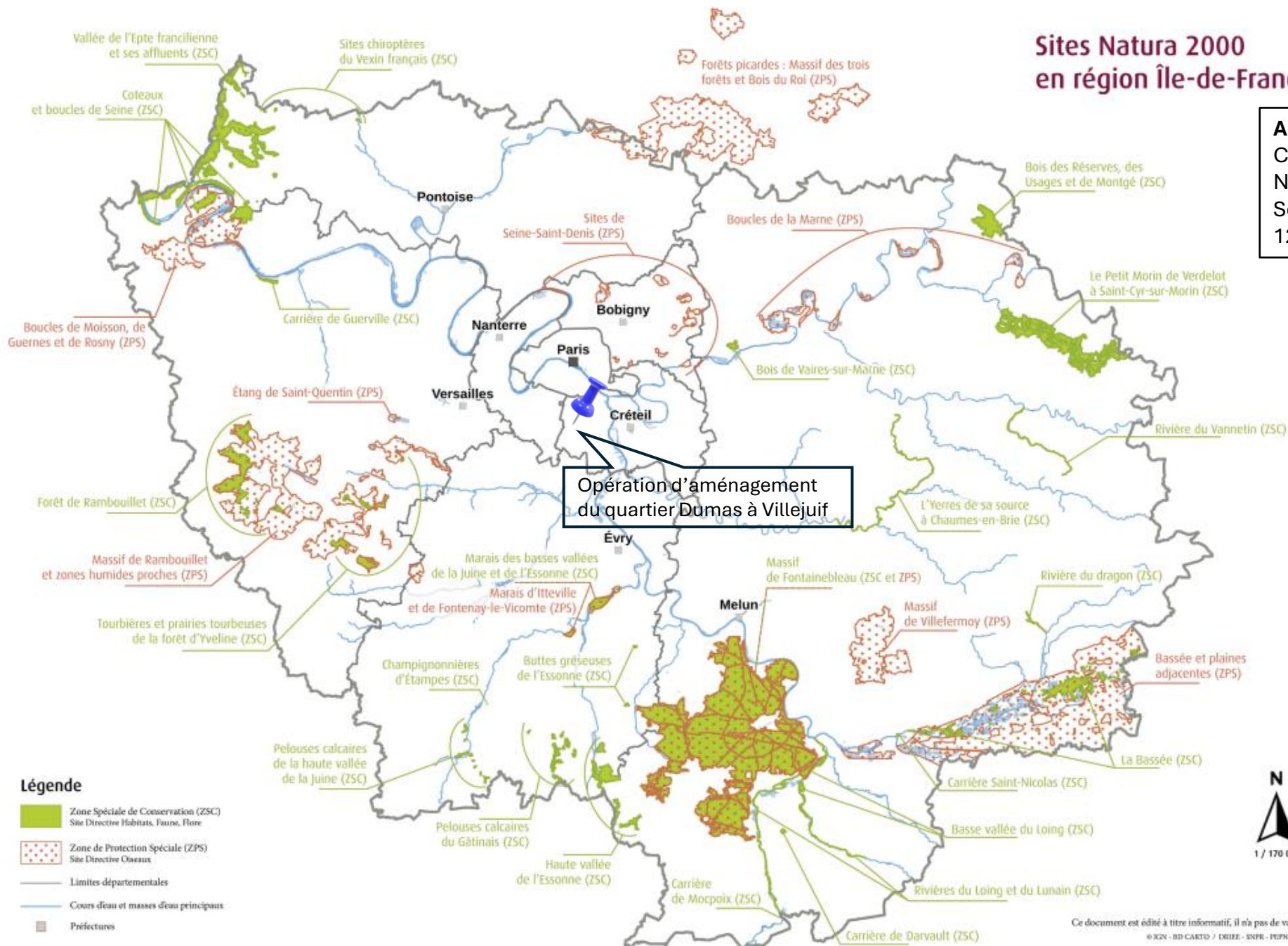
Périmètre d'aménagement

Sites Natura 2000 en région Île-de-France

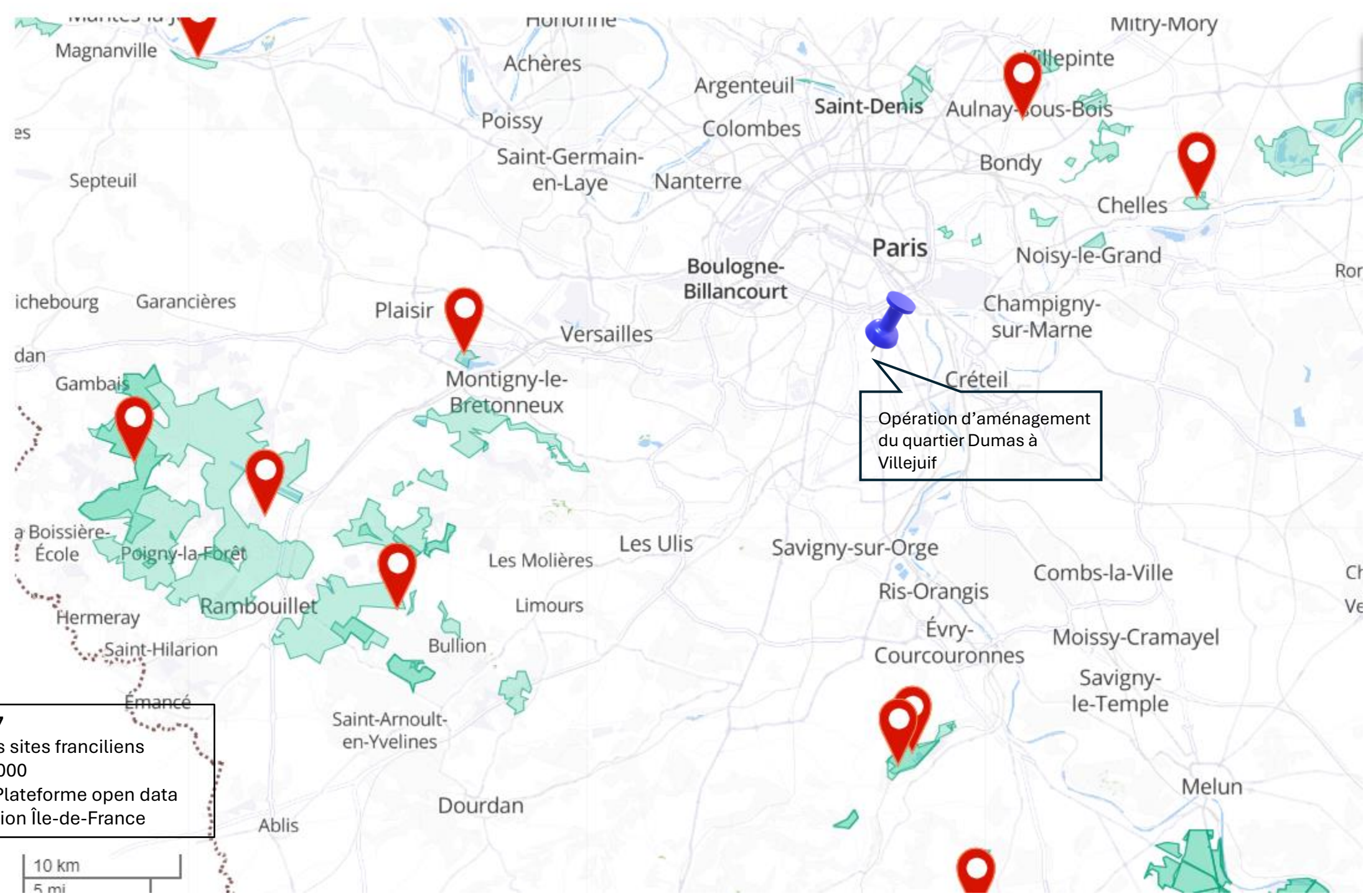
Annexe 7

Carte des sites franciliens
Natura 2000

Source: DRIEAT, MAJ du
12/12/2023



Annexe 7
Carte des sites franciliens
Natura 2000
Source: Plateforme open data
de la Région Île-de-France





Renouvellement urbain du quartier Dumas

VILLEJUIF | 94
Septembre 2024

SYNTHESE IMPACTS ET MESURES

SYNTHESE ETAT INITIAL

THÈME	SOUS-THÈME	DESCRIPTION DE L'ENJEU	ENJEU
Milieu physique	Climat local	Le site bénéficie de conditions climatiques modérées à tous points de vue : des températures de faible amplitude, des précipitations relativement faibles, un ensoleillement moyen et une exposition modérée aux vents dominants.	FAIBLE
	Topographie	En dehors des variations locales du modelé de terrain, le site est quelque peu chahuté et culmine à environ 117 m NGF d'altitude avec une jonction avec l'avenue allendé descendant à 114mNGF.	MOYEN
	Géologie	Les sols superficiels en place sont principalement constitués de remblais et de sables de Fontainebleau, ces formations ne présentent pas de sensibilité géologique particulière. Toutefois la présence d'argile (mmarne verte) autour de 4/5m peut constituer un risque fort dû à l'aléa de retrait-gonflement. Les données récemment acquises ont mis en évidence une répartition très variable des anomalies identifiées sur l'ensemble du site. Il en ressort une sectorisation difficile de ces dites anomalies.	MOYEN
	Documents cadres sur l'eau	Le projet ne devra pas remettre en cause les objectifs de la DCE. De plus, les préconisations du SDAGE Seine Normandie et du SAGE VAL DE BIEVRE seront à respecter dans le cadre du projet, notamment en matière de gestion des eaux pluviales.	MOYEN
	Eaux superficielles	Le site d'étude se trouve à environ 3 km de la Seine. Il n'est pas en lien direct via la nappe	MOYEN
	Eaux souterraines	Les essais piézométrique montre un niveaux d'eau au delà des -6m. Le niveau de sous-sol envisagé n'induit pas de vulnérabilité de la nappe par rapport aux activités humaines. Toutefois, le caractère perméable de l'entité affleurante favorise l'infiltration de l'eau et la constitution de réserves aquifères (engendre une vulnérabilité aux pollutions)	FAIBLE
	Usages de l'eau et des milieux aquatiques	Aucune zone de répartition des eaux, aucun captage prioritaire d'eau souterrain ou superficielle ni aucun périmètre de protection ne concerne le site d'étude.	TRES FAIBLE
Paysage et patrimoine	Paysage	Le quartier Dumas se trouve sur le point haut de la vallée de la Seine et permet d'offrir un point de vue sur la vallée. De plus à proximité de parc, le projet doit permettre une continuité des vues	FAIBLE
	Patrimoine paysager	Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'existe à proximité du site d'étude.	TRES FAIBLE
		Aucun sites inscrits, classés, sites patrimoniaux remarquables ou Espaces Naturels Sensibles n'existent à proximité du site d'étude.	TRES FAIBLE
	Patrimoine bâti et monuments historiques inscrits ou classés	Aucun monument historique ne se trouve à proximité	TRES FAIBLE
	Vestiges archéologiques	Le quartier Dumas n'est concernée par aucun périmètre lié à un vestige archéologique	TRES FAIBLE
Milieu naturel	Inventaires et protections des espaces naturels	Aucun Site Natura 2000 ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucune réserve naturelle et biologique ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucun parc naturel régional ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucun Espace Naturel Sensible ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucune ZNIEFF ne se trouve à proximité de l'aire d'étude. Aucune ZICO ne se trouve à proximité de l'aire d'étude.	TRES FAIBLE
	Corridors écologiques	Le secteur n'est concerné par aucun objectif de préservation et de restauration de la trame verte et bleue régionale (SDRIFE). Cependant, il présente des corridors écologiques discontinus à améliorer, selon la Trame Verte et Bleue de la Commune inscrit dans l'OAP du PLU.	MOYEN
	Habitats et flore	Les espaces de nature du quartier sont majoritairement constitués d'habitats à faible intérêt patrimonial. Toutefois, étant donné le contexte urbain dans lequel s'insère le quartier, ses arbres et espaces de verdure notamment, représentent une nature « ordinaire » intéressante pour le secteur. Enfin, plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes sur l'ensemble du site d'étude, ainsi, l'enjeu flore et habitat est donc faible du fait de cette flore ordinaire à valoriser et de la flore envahissante à gérer.	FAIBLE
	Zones humides	Aucune zone humide n'est présente sur le site	FAIBLE
	Faune	Le site d'étude se trouve dans un contexte fortement urbanisé. L'enjeu écologique pour la faune est considéré comme moyen au regard de la diversité d'habitat présent.	MOYEN
	Habitat et PLH	Le site d'étude se caractérise par un important parc de logements anciens et est donc concerné par les problématiques liées à l'habitat. IL s'inscrit dans la démarche de la ZAC Campus Grans Parc de travailler sur la mixité.	MOYEN
	Activités économiques	Les commerces présents sur site seront maintenus dans les RDC actifs des lots construits indépendamment du projet. Ces commerces permettent de maintenir une vie sociale dans ce quartier situé entre axes routiers majeurs.	MOYEN
	Équipements	La réserve de capacité en équipement scolaire est faible. Les autres équipements se situent en partie dans le reste de la ZAC Campus Grand Parc et dans le centre-ville à environ 10 minutes.	MOYEN
	Tourisme et loisirs	Le site d'étude étant principalement résidentiel, peu d'activités touristiques sont présentes à l'intérieur.	TRES FAIBLE
Déplacements	Plan de Déplacement Urbain (PDU)	La commune villejuif sont classées en « cœur de métropole » dans le projet de PDUJF.	MOYEN
	Réseau routier, accessibilité et usages	Le secteur d'études est localisée dans une ZAC qui de par son programme va être génératrice de flux. susceptible de causer une dégradation des conditions de circulation. Toutefois, le développement des transports collectifs et modes doux permettent de tempérer cela. Proche de l'accès à l'A6, des ralentissement peuvent rejailir sur le secteur.	MOYEN
	Transport ferroviaire	Le secteur disposera d'une gare du Grand Paris au coeur de la ZAC Campus Grand Parc. Par ailleurs, l'avenue départementale Allendé fait l'objet d'une étude de recalification avec inscription d'une voie en site propre pour fluidifier la circulation des bus actuels.	MOYEN
	Réseau fluvial	Dans le cadre du projet, la possibilité de mettre en place un système de déchargement fluvial pour approvisionner le futur chantier en lien avec le projet pourra être étudiée afin de contribuer à désengorger le réseau routier au profit des transports fluviaux, plus optimisés et moins consommateurs d'énergies fossiles.	FAIBLE
	Transports collectifs	Les principaux enjeux concernent la sécurisation des itinéraires en lien avec les arrêts de bus, et la restructuration des nœuds routiers concernés par la présence de transports en commun pour garantir leur bon fonctionnement.	MOYEN
	Modes actifs	Les modes actifs sont peu utilisés sur la zone du site d'étude, la voiture est encore omniprésente et les aménagements piétons et pour les cycles insuffisants. Les principaux enjeux concernant les modes actifs sont liés à la sécurisation au niveau des carrefours et des principaux itinéraires vers les pôles générateurs.	FORT

THÈME	SOUS-THÈME	DESCRIPTION DE L'ENJEU	ENJEU
Réseaux	Eau	Le secteur dans lequel est localisé le quartier Dumas est bien desservi par le réseau public d'alimentation en eau potable. Le réseau desservant actuellement les bâtiments est privé. Il n'est pas fait état de fuites.	MOYEN
	Autres réseaux	L'eau, l'électricité et le gaz sont présents sur le site. Ils suivent des parcours complètement indépendants les uns des autres, et créent de ce fait des contraintes sur des emprises importantes. De plus les bâtiments sont parfois inter-dépendant	
Risques naturels	Risque sismique	Le risque sismique correspond à un enjeu très faible que l'on peut considérer comme négligeable.	TRES FAIBLE
	Affaissement et effondrements liés aux cavités souterraines	Le quartier Dumas se situe dans un secteur d'aléas carrières. Toutefois les cartes de l'IGC indiquent un positionnement en dehors du site d'étude et sur les secteurs de remblaiement, les études géotechniques ne montrent pas de problématiques	MOYEN
	Retrait-gonflement des argiles	Le type de sol présent sur le quartier induit une vulnérabilité des bâtiments présents sur le site, ceux-ci pouvant être endommagés et fissurés suite à une rétraction ou à un gonflement de l'argile du sol.	MOYEN
	Inondation par débordement d'un cours d'eau	Le site d'étude est situé à plusieurs kilomètres des berges de la Seine qui s'écoule au Sud-Est du projet. La ZAC n'est pas comprise dans le périmètre de l'aléa de débordement de cours d'eau.	TRES FAIBLE
	Inondation par ruissellement	Le site est fortement soumis au risque de ruissellement des eaux de pluies car en grande partie imperméabilisé.	MOYEN
	Inondation par remontée de nappe	Le site ne présente pas de zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.	TRES FAIBLE
Risques industriels et technologiques	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Aucune ICPE n'est comprise dans le périmètre du projet	TRES FAIBLE
	Transport de Matières Dangereuses	Le quartier est concernée par le risque lié au TMD par transport par route (RD161)	FORT
Nuisances et santé publique	Bruit et environnement sonore	La probabilité que les vibrations soient perceptibles depuis les emprises de la ZAC Campus Grand Parc proche de la ligne de métro est très faible. Du point de vue de l'environnement sonore, les études acoustiques menées au sein de la ZAC Campus Grand Parc montre que le site d'étude est préservé. Ceci en raison d'une urbanisation sur promontoire et avec une mise en retrait de l'habitat et une préservation des espaces verts et de jeux	MOYEN
	Stratégie, schémas et plans pour le climat, l'air et l'énergie	Le territoire de Villejuif et la ZAC Campus Grand Parc affichent des objectifs d'arriver à la neutralité carbone, d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique.	FAIBLE
	Effets d'îlot de chaleur urbain	Le site d'études en tant que secteur très urbain est aujourd'hui très minéralisé et donc concerné par les îlots de chaleur	FORT
	Pollution et qualité de l'air		MOYEN
	Pollution et qualité des sols	Les premières études géotechniques et de pollution menées n'indique pas de pollution particulière des sols.	FAIBLE
	Émissions lumineuses	Le périmètre d'étude s'inscrit au sein d'une zone urbaine, soit un environnement globalement soumis et en même temps émetteur de pollution lumineuse.	FORT
Planification	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité de Territoires (SRADDET)		FAIBLE
	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Le SDRIF ne comporte pas de contre-indications quant à l'aménagement du site d'étude.	FAIBLE
	Plan Local d'Urbanisme (PLU)	La Commune est comprise dans le périmètre du SCoT de la Métropole du Grand Paris. Elle dispose d'un PLU en vigueur depuis 2015 avec une dernière modification établie en 2019 Le site d'étude est concerné par une OAP thématique Trame Verte et biodiversité Il est également inscrit dans un secteur de ZAC	FORT
	Servitudes d'utilité publique	Le site est inscrit dans une servitude de dégagement relatives aux transmissions radioélectriques (zone de garde du Fort du Kremlin Bicêtre)	FORT

SYNTHESE DES IMPACTS

THEMATIQUE	IMPORTANCE INCIDENCES	DUREE	NATURE
PHASE CHANTIER			
Milieu/Paysage	MITIGE	Temporaire / permanent	Dégradation des habitats / des arbres Dérangement de la faune présente Obstruction des vues liées aux palissades de chantiers
Archéologie	NEUTRE	Temporaire	Le projet présente un possible intérêt archéologique - des demandes de fouilles préventives sont faites
Eaux souterraines/eaux superficielles	MITIGE	Temporaire	Imperméabilisation et tassement des sols en place réduisant la perméabilité Rabattement de nappe envisageable lors travaux d'infrastructure et fondations Risque rejets accidentels polluants/matériaux (laitance béton/engins) dans le sol
Gestion terre/sol	MITIGE	Temporaire	Possible pollution des déblais en cas de mauvais stockage Déstructuration des couches lithologiques des surfaces d'espaces verts
Pollution Air/sol	NEGATIF	Temporaire	Emission poussières par engins de chantier Emission GES + polluants par engins de chantier Risque rejets accidentels polluants dans le sol
Gestion des déchets	NEGATIF	Temporaire	Production de déchets/débris lors du chantier
Consommations	MITIGE	Temporaire	Consommations en chantier (réalisation des béton - besoin pour personnel du chantier (eau/éclairage)
Gestion des nuisances sonores	NEGATIF	Temporaire	Circulation de camions plus intenses notamment lors du terrassement et coulage des bétons Bruits des engins de chantier, des camions de livraisons
Population/riverains	NEUTRE	Temporaire	Nécessité d'information sur avancée du chantier , sur les phases majeures et planning
PHASE EXPLOITATION			
Topographie	NEUTRE	Permanent	Accessibilité du quartier aux avenues qui le borde - gestion du dénivelé
Eaux superficielles	POSITIF	Permanent	Le site est déjà urbanisé et le réseau d'assainissement est unitaire - le projet prévoit une amélioration avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement et gestion des eaux pluviales au plus près de point de chute par infiltration. Pollution résiduelle des eaux pluviales liées au lessivage des voiries qui sont réduites au stricte minimum
Eaux souterraines	NEUTRE	Permanent	Les ouvrages souterrains prévus ne sont pas de nature à affecter la nappe - le projet n'a aucune incidence sur le réseau hydrographique
Paysage/ Espaces végétalisés	POSITIF	Permanent	Le projet s'inscrit dans un réseau de connexion écologique communale - le projet prévoit le renforcement de végétalisation du site et récréation de milieux naturels - la préservation de 25 des 36 arbres
Santé	POSITIF	Permanent	Le projet engendre une amélioration des conditions de vie et la qualité globale de l'environnement du secteur
Habitat	MITIGE	Permanent	Le projet prévoit la construction de 342 logements ainsi que la démolition de 186 logements existants. La programmation permet le relogement d'une partie des habitants actuels et une mixité avec de l'accession et des logements sociaux.
Activités économiques	NEUTRE	Permanent	Les surfaces d'activités démolies seront relocalisées dans les rez de chaussées des batiments à proximité
Équipements	POSITIF	Permanent	Le projet prévoit la création d'un groupe scolaire
Emission GES	NEUTRE	Permanent	Milieu urbain déjà construit - les émissions supplémentaires de GES ne seront pas significative voire réduites
Risques naturels	MITIGE	Permanent	La possible présence d'anciennes exploitation de carrières et la présence de risques argiles soumet le projet à des risques géologiques
Bruit et environnement sonore	NEUTRE	Permanent	Le projet est localisé aux abords de 2 axes départementaux de desserte. L'augmentation du nombre de logements au regard de l'existant aura un impact limité sur l'environnement sonore urbain. Le groupe scolaire est prévu en retrait des axes de circulation. le travail sur la batiment et les formes urbains permet de réduire dispersion du son et la gêne induite.
Effets d'îlot de chaleur urbain	POSITIF	Permanent	Aménagement du projet et exigences sur les lots à bâtir afin de diminuer les effet des îlots de chaleur urbain
Pollution et qualité de l'air	MITIGE	Permanent	Le projet est localisé aux abords de 2 axes départementaux de desserte. Certains secteurs présenteront une sensibilité particulières aux émissions de GES L'augmentation du nombre d'habitant peut induire plus d'émission.
Pollution et qualité des sols	NEUTRE	Permanent	La gestion des eaux par infiltration via les espaces végétalisées permet de limiter la pollution des sols par particules
Déchets	NEUTRE	Permanent	La projet favorisera le tri et le recyclage des déchets, l'augmentation de la population induira une plus grande production de déchets
Réseaux	NEUTRE	Permanent	Le projet induit un besoin complémentaire en eau / En électricité avec 3 nouveaux transformateurs
Ressources / énergie	POSITIF	Permanent	Le projet est raccordé au réseau de chaleur urbain L'éclairage public sera conçu selon un principe de ciblage et de réduction de la consommation
Émissions lumineuses	NEUTRE	Permanent	Le projet présente un impact en période nocturne mais sera toutefois réduit par rapport à l'existant avec une amélioration des équipements.

SYNTHESE DES MESURES

THEMATIQUE	TYPE MESURE	DUREE	NATURE
PHASE CHANTIER			
Milieu/Paysage	EVITEMENT/REDUCTION	Temporaire / permanent	Protection des arbres maintenus Adaptation de la période de démolition, coupes et terrassement hors période nidification Controle de la diffusion des espaces invasives - Mise en place de protocoles de gestion et d'évacuation Travail sur la communication de chantier/ street art Nettoyage des zones de circulation (boues...) Remise en état après intervention
Eaux souterraines/eaux superficielles	REDUCTION	Temporaire	Mise en place de procédures en cas de pollution Raccordement aux réseaux assainissement du chantier (baraquement - fosse nettoyage) Mise en place d'une gestion des eaux pluviales du chantier (zone décantation - plateforme terrassement avec zone drainage) Adaptation des périodes de chantier aux conditions météorologiques
Gestion terre/sol	REDUCTION	Temporaire	Optimisation des terrassements et calcul des déblais /remblais Réutilisation des structures en place
Pollution Air/sol	REDUCTION	Temporaire	Imperméabilisation des zones de stockage Mise en place de procédures en cas de pollution Mise en place d'une plateforme de nettoyage des camions (roues) Clarification et limitation des zones de circulations
Gestion des déchets	REDUCTION	Temporaire	Mise en place une plateforme de tri Mise en place plateforme de stockage
Consommations	REDUCTION	Temporaire	Adaptation du mode construction (Bois / hors Sol) Exigence de limitation des consommation des baraquements Sensibilisation des ouvriers
Gestion des nuisances sonores / émissions poussières	REDUCTION	Temporaire	Adaptation du mode construction (Bois / hors Sol) pour limiter la circulation et réduire la durée de chantier Adaptation des horaires de chantier Adaptation fine du phasage et plan de circulation de chantier Adaptation du matériel employé (avec asperseurs / insonorisés, normalisés...) Mise en place de plateforme de découpe éloignée des zones habitées
Population/riverains	REDUCTION	Temporaire	Communication en amont - pendant et après Cloture /balisage du chantier pour limiter les risques

THEMATIQUE	TYPE MESURE	DUREE	NATURE
PHASE EXPLOITATION			
Eaux superficielles	REDUCTION	Permanent	Espace Public : Gestion des eaux pluviales au plus près du point de chute - développement de secteur d'infiltration végétalisé et de structure drainante avec un objectif de gestion des occurrences centennales Maximisation des surfaces perméables pour limiter le ruissèlement (pleine terre - matériaux poreux) Mise en sépratif du réseau d'assainissement Parcelle privé: exigence de gestion à la parcelle des pluies jusqu'à minimum une occurence trentennale Dépollution des eaux pluviales des aires de stationnement Récupération des eaux pluviales
	EVITEMENT	Régulier	Mise en place d'une planification du suivi et de la gestion des ouvrages de traitement des eaux pluviales : entretien régulier Mise en place de procédure d'urgence en cas d'incident
Eaux souterraines	EVITEMENT	Permanent	Programmation de maximul 2 niveaux de sous-sol, avec adaptatin à la topographie pour éviter de rencontrer la nappe
Paysage/ Espaces végétalisés	REDUCTION	Permanent	Renforcement des surfaces végétalisés Développement des strates végétales et de milieu humide à travers les zones de gestion des eaux pluviales Maintien de 25 sujets et renforcement de la trame arboré Aménagement d'un square en liaison avec le parc du 08 mai 1945 offrant un renforcement du réseau écologique du quartier et de la ville Choix d'essence adaptée au dérèglement climatique ainsi qu'à la présence de personne sensible (écoliers)
Habitat	REDUCTION	Permanent	Les 182 logements sociaux démolis seront reconstruits en grande majorité sur site et au cœur de la ZAC. Le phasage des travaux est conditionné aux relogements des habitants actuels et donc à la sortie des batiments qui les accueilleront Les programmes immobiliers respecteront un niveau de performance environnementale et notamment en terme de confort
Activités économiques	REDUCTION	Permanent	Les surfaces d'activités actuellement présent sur le quartier seront relogés dans les rez de chaussée actifs des 2 lots H en cours de construction situé aux abords du quartier
Équipements	COMPENSATION	Permanent	La construction d'un groupe scolaire est prévue afin d'accueillir la population du quartier et une partie des nouveaux habitants de la ZAC Campus Grand Parc. La programmation doit s'actualiser en fonction de l'évolution des effectifs et besoins.
Emission GES	REDUCTION	Permanent	Le projet urbain permet de relier, raccrocher le quartier Dumas au reste de la ville et notamment la ZAC Campus Grand Parc et notamment la gare du Grand Paris Le réseau viaire du quartier sera apaisé, partagé avec une circulation interne limitée Les règles de stationnement seront conformes au PLU (0,5places/lgmt sociaux et 0,7places/logmt accession) et ils se situeront en sous-sol pour tous les nouveaux lots. Le mobilier permettra le stationnement des vélos, le repos des piétons. Les programmes immobiliers respecteront un niveau de performance environnementale assurant une faible emissivité, consommation et devront intégrés des zones de stationnement vélos / des équipement pour véhicules électriques Le réseau de chauffage urbain (géothermie) sera déployé au coeur du quartier
Consommation Ressources - Energie	REDUCTION	Permanent	Les programmes immobiliers respecteront un niveau de performance environnementale assurant une faible consommation énergétique et en eau et leur conception travaillera sur l'apport naturelle en lumière Le réseau de chauffage urbain (géothermie) sera déployé au coeur du quartier Le réemploi sera maximisé sur les espaces publics afin de limiter la production de déchets
Risques naturels	REDUCTION	Permanent	Exigences d'études géotechnique pour aapter le mode de fondations des batiments Détermination précises de la profondeur des argiles et adaptation des principes de gestion des eaux plucviale s(mise à distance/ facteur de charge) Le renforcement de la végétalisation et perméabilité du quartier permet de réduire le risque de ruisselement
Bruit et environnement sonore	REDUCTION	Permanent	Le réseau viaire du quartier sera apaisé, partagé (zone 20) avec une circulation interne limitée. Les batiments nouvellement construits respecteront les exigences actuelles en termes de performance accoustique L'implantation et la forme urbaine des batis a été pensé de manière à limiter la propagation du son au coeur du quartier La topographie du quartier permet de monter les 1er niveaux de logements pour limiter leur exposition

THEMATIQUE	TYPE MESURE	DUREE	NATURE
Effets d’îlot de chaleur urbain	REDUCTION	Permanent	Le renforcement de la végétalisation et perméabilité du quartier permet de réduire l'effet îlot de chaleur - développement de 3500m ² d'espaces verts publics Les revêtements sur espaces publics retenus: pavage pierre avec joints ouvert en stationnement - enrobé grenailé permet de réduire l'albédo et donc l'inertie des aménagement Exigences d'un taux de pleine terre dans les parcelles privative ainsi que la végétalisation des toitures accessible et visibles
Pollution et qualité de l’air	EVITEMENT / REDUCTION	Permanent	Les opérations de démolitions feront l'objet de l'ensemble des diagnostics nécessaires (plomb/amiante) et donc des mesures de retrait nécessaire si besoin Choix d'essence faiblement allergène Végétalisation importante de l'espace public permettant la captation de particule Voie à vitesse limitée et sans stationnement public dédié au résidentiel. Compacité du bati pour optimiser les espaces de pleine terre Mise en retrait du groupe scolaire vis à vis de l'avenue Allendé pour réduire l'exposition des personnes sensibles
Pollution et qualité des sols	REDUCTION	Temporaires/Permanent	Mise en place de programme d'investigations complémentaires pour garantir compatibilité d'usages
Déchets	REDUCTION	Permanent	Les programmes immobiliers disposeront de locaux déchets et des aires de présentations seront prévues dans l'espace public
Émissions lumineuses	REDUCTION	Permanent	Choix d'équipement Led, température <2700K et ciblage de l'éclairage uniquement sur les espaces de voirie. Le square étant une prolongation du parc, il ne sera pas éclairé la nuit